

COMMUNE DE CINQUEUX

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 30 Mars 2017

L'an deux mil dix sept, le trente mars à dix neuf heure quarante cinq, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, Maire.

Étaient présents : MM. Philippe BARBILLON, Philippe POUDE, Jean-Loup ARCHAMBEAUD, Mmes Yvelise BACOT, Claude ARCHAMBEAUD, M. François GUERLIN, Mme Isabelle SEVERIN, MM. Paulo FERREIRA, Denis LAVERRE, Raymond LELEU, Mmes Monique COPIN, Roselyne GOËNSE, et M. Louis BONIN.

Absents excusés avec pouvoir : M. Yves DONATI (pouvoir à M. ARCHAMBEAUD), Mme Isabelle FRONIA (pouvoir à Mr POUDE) Mme Carol FERREIRA (pouvoir à MR Paulo FERREIRA) Mme Yvette CHARDIN (pouvoir à Mme Roselyne GOËNSE) et Mme Sylvie CHOWANSKI (pouvoir à Mme BACOT Yvelise).

Absent : Mr Olivier BIRGEL.

Secrétaire de Séance : Mme Monique COPIN.

Approbation du compte rendu de la séance du 09/03/2017.

Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité et signé des membres présents

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et demande l'autorisation d'ajouter deux points :
- 8 - Equipement du groupe scolaire en Videoprojecteur - demande de subvention DETR
- 9 - Modification de la délibération "Autorisation donnée au Maire d'ester en justice".
Ajout accepté à l'unanimité.

1- Compte administratif 2016 - Commune

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 en énumérant le montant des dépenses et recettes de la commune pour chaque section. Il remet à chaque membre une synthèse des comptes suivi d'un état récapitulatif du compte administratif avec en parallèle le Compte de gestion.

Il annonce un excédent de clôture de 1 230 465.95 € en section de fonctionnement
et un déficit de clôture de - 542.84€ en section d'investissement .

Le compte administratif 2016 est arrêté comme suit :

Exercice 2016				EXCEDENT de FONCTIONNEMENT
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	736 035.07€	Recettes	914 702.49 €	(002) + 178 667.42 €
Excédent de fonc ^t . 2015 report (N-1)	1 217 687.50 €	Part affecté à l'investis.exercice 2016	165 888.97€	Excédent reporté (002) + 1 230 465.95 €
Soit un excédent global de la section de fonctionnement de :				+ 1 230 465.95€
INVESTISSEMENT				
Dépenses	320 046.24 €	Recettes	268 001.37 €	Déficit d'investissement 2016 (001) - 52 044.87 €
Excédent d'invest ^t 2015 report (N-1)	51 502.03 €	/		- 542.84 €
Soit un déficit global de la section d'investissement de :				- 542.84 €

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et donne la présidence à Mr BONIN qui propose le vote.
Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif présenté ci-dessus pour l'année 2016.

2- Compte de gestion 2016 - Commune

Monsieur le Maire énumère le montant des dépenses et des recettes de la commune des sections de fonctionnement et d'investissement du compte de gestion en concordance avec le compte administratif dont les documents ont été remis à chaque membre du conseil..

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 de la commune en parfaite concordance avec le compte administratif 2016.

3- Compte administratif 2016 - Assainissement.

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2016 en énumérant le montant des dépenses et recettes de la commune pour chaque section. Il remet à chaque membre une synthèse des comptes suivi d'un état récapitulatif du compte administratif avec en parallèle le compte de gestion.

Il annonce un excédent de clôture de 21 756.23 € en section de fonctionnement et un excédent de clôture de 435 080.42 € en section d'investissement .

Le compte administratif 2016 est arrêté comme suit :

Exercice 2016		
FONCTIONNEMENT		Excédent de FONCTIONNEMENT
Dépenses 32 067.10€	Recettes 50 650.88 €	(002) + 18 583.78 €
Excédent de fonc ^t . 2015 report (N-1) 3 172.45 €	Part affecté à l'investis.exercice 2016 0€	Excédent reporté (002) + 21 756.23 €
INVESTISSEMENT		
Dépenses 489 €	Recettes 28 963.00 €	Excédent d'investissement 83 (001) 28 474.00 €
Excédent d'invest ^t 2015 report (N-1) 406 606.42 €	/	435 080.42 €
Soit un excédent global de la section d'investissement de :		435 080.42€

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil et donne la présidence à Mr BONIN qui propose le vote.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif présenté ci-dessus pour l'année 2016.

4- Compte de gestion 2016 - Assainissement.

Monsieur le Maire énumère le montant des dépenses et des recettes de la commune des sections de fonctionnement et d'investissement du compte de gestion en concordance avec le compte administratif dont les documents ont été remis à chaque membre du conseil.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2016 de la commune en parfaite concordance avec le compte administratif 2016.

5- Affectation des résultats - Commune et Assainissement.

a) Budget de la commune.

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaitre :

	REPORTS 2015	RESULTAT D EXECUTION	EXCEDENT ou DEFICIT A REPORTER SUR BUDGET 2017
Investissement	51 502.03	- 52 044.87	-542.84
Fonctionnement	1 051 798.53	178 667.42	1 230 465.95

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) :

1 086 939.11 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)

142 984 €

Excédent de résultat d'investissement reporté (R 001) :

- 542.84 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de reporter les sommes indiquées ci-dessus sur le **budget communal 2017.**

b) Budget de l'assainissement

Le Conseil Municipal, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

	REPORTS 2015	RESULTAT D EXECUTION	EXCEDENT A REPORTER SUR BUDGET 2016
Investissement	406 606.42	28 474.00	435 080.42
Fonctionnement	3 172.45	18 583.78	21 756.23

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R 002) : 21 756.23 €
Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) : 435 080.42 €

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de reporter les sommes indiquées ci-dessus sur le **budget de l'assainissement 2017.**

6- Subvention au C.C.A.S.

La subvention s'élève cette année à 10 500€. La subvention allouée est suffisante pour couvrir les dépenses liées au colis, le repas des anciens et aux primes de naissance.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer le mandat et le titre correspondants aux différents budgets.

7- Subvention aux Associations Communales.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Philippe POUDE, 1er adjoint, qui annonce les montants des subventions accordées aux associations, étudiées lors d'une réunion de commission.

Il en ressort :

Association	Subvention 2016
Amicale	480
Coyotes Country Club	600
Cyclotourisme	0
Gymnastique volontaire	350
Judo	1000
Pétanque	600
Randonnée pédestre	500
Rythm et aérogym	840
ACPG-CATM	550
Amitié loisirs	350
ASPC	400
ASPEC	450
Comité des fêtes	700
Coopérative scolaire	900
Au gré du fil	350
A.D.M.R	200
Eglantines, Cerises et Colapuits	350
Total	8620

Monsieur le Maire intervient et encourage les diverses actions menées par les associations.
Mr POUDE a reçu des demandes de subventions extérieures, la commission refuse de donner suite.

Monsieur le Maire propose le vote :

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les subventions mentionnées ci-dessus et autorise le Maire à signer les mandats correspondants.

8- Demande de subvention auprès de la DETR pour l'équipement de vidéoprojecteurs au groupe scolaire.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la D.E.T.R. pour obtenir une aide sur l'achat de 3 vidéoprojecteurs pour le groupe scolaire. Ce dossier a également fait l'objet d'un dépôt auprès du conseil départemental. Coût du matériel : 6800€ H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition.

9- Modification de la délibération "Autorisation du Maire d'Ester en justice"

Mr le Maire informe les membres du conseil que la délibération du 04 avril 2014 "concernant les autorisations données au maire d'ester en justice" porte sur les affaires en cours uniquement.

Celle-ci doit être modifiée comme suit : "D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, pour les affaires en cours ou à venir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise de procéder à cette modification.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'il a dénoncé le contrat avec BEIMO, maître d'oeuvre pour les études de l'assainissement de la rue de Liancourt. Les études parcellaires et géotechniques ont été réalisées.

Nous sommes dans l'attente de l'estimation de la VRD pour l'assainissement des "Eraines" et allons procéder au lancement d'un marché de maîtrise d'oeuvre pour la rue de Liancourt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure et quarante cinq minutes.

Le Maire.